

19 mars 2013

13.132
ad. 13.004**Postulat de la commission "Sécurité Perreux"****Mesures sécuritaires et organisation du Centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux**

Le rapport d'information du Conseil d'Etat 13.004 donne des indications sur les mesures sécuritaires prises au centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux. Cependant la succession d'événements violents et d'attitudes relatés par la presse nous amène à nous interroger sur la validité de certaines mesures sécuritaires prises, ainsi que sur l'organisation générale du centre. Dès lors, face à ces problèmes récurrents qui péjorent les missions d'un accueil respectueux, digne et rigoureux, la commission ad hoc demande au Conseil d'Etat d'étudier:

- l'adéquation qualitative et quantitative du personnel d'encadrement et de sécurité avec la typologie des requérants;
- des modes d'encadrement et d'occupation des requérants – quel que soit leur statut – avec l'aide des collectivités publiques ou de privés et ce, avec des possibilités de rétribution selon un concept de contre-prestations;
- les avantages et les inconvénients de centres d'accueil plus petits et mieux intégrés.

La commission demande au Conseil d'Etat de clarifier le coût financier tant de la sécurité intérieure qu'extérieure.

La commission demande que le rapport complémentaire puisse être présenté avant le budget 2014.

Signataires: Ph. Loup, président, O. Haussener, C. Gehringer, A. Clerc-Birambeau, M. Giovannini, L. Schmid, M. Zurita, E. Robert-Grandpierre et W. Willener.